

## Après l'incarcération de l'ancien ministre du Pétrole à Gros-Bouquet Ses avocats dénoncent la violation des droits de la défense

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

LE collectif des avocats-conseils de l'ancien ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, Etienne Dieudonné Ngoubou, incarcéré à la prison centrale de Libreville depuis le

jeudi 12 janvier 2017, vient de dénoncer, dans un communiqué parvenu à notre rédaction, la violation des droits de son client. Les défenseurs de l'ex-membre du gouvernement s'offusquent, notamment, de ce que depuis la mise en détention préventive de ce dernier, ils n'ont pu facilement le rencontrer.

En effet, la cohorte d'avocats en charge d'assurer la défense de Ngoubou estime que des restrictions leur seraient régulièrement faites, chaque fois qu'ils se rendent à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. Avant de rappeler que « les standards internationaux n'autorisent d'entraves au libre accès à son avocat que pour des raisons

de sécurité. Tout empêchement en dehors de ce cadre constitue une atteinte aux droits de la défense. » Pour rappel, Etienne Dieudonné Ngoubou a été placé sous mandat de dépôt dans le cadre des enquêtes financières liées à des détournements présumés, alors qu'il occupait encore les fonctions ministérielles. Rejoignant ainsi à "Sans-

Famille" l'ancien ministre de l'Economie, du Logement, des Travaux publics, Magloire Ngambia, et le coordonnateur de la structure chargée de gérer les études relatives à l'aménagement des bassins versants de Libreville, Blaise Wada. Une récente sortie du même collectif appelait déjà le président de la Ré-

publique, Ali Bongo Ondimba, en tant que haut gardien de la Constitution, à intercéder auprès de la justice afin que son client soit relaxé.

### En Afrique...

**Nador/Maroc : un berger arrêté pour meurtre**

Après trois jours de recherche, les éléments de la gendarmerie royale sont arrivés, dimanche dernier, à mettre la main sur le meurtrier d'un berger qui se cachait à l'intérieur d'une forêt de la région. Suite à un simple litige portant sur le pâturage, le mis en cause, âgé de 47 ans, et berger comme sa victime, a dégainé son couteau pour asséner plusieurs coups à son protagoniste, âgé de 55 ans, avant de prendre la fuite.

**Gambie : un Sénégalais s'immole par le feu**

C'est un sénégalais répondant au nom de Babacar Kassé, âgé de 47 ans, qui s'est immolé par le feu en terre gambienne. Il vivait à Fajara (Kanifing) et ce depuis plusieurs années. Les raisons d'une telle horreur ne sont pas encore étalées.

**Grand-Bassam/Côte d'Ivoire : un coiffeur s'offre une partie de baignade et périt en mer**

Djorté Mohamed, la victime, 37 ans, est en train de faire un break. Les premiers plongeurs qu'il effectue dans les eaux se passent bien. Lorsqu'il replonge, cette fois, il perd soudainement pied et est comme tiré vers le bas par une force invisible. Mais hélas, ses amis qui tentent de le sauver n'y parviennent pas. Les vagues s'imposant comme un véritable rideau de fer, impossible à franchir. Et peu après, plus rien. Une enquête a été ouverte.

**Annaba/Algérie : un couple et deux jeunes filles tués par le Monoxyde de carbone**

Le monoxyde de carbone continue de faire des victimes. Quatre décès ont été enregistrés, mercredi soir, dans la wilaya de Annaba. Il s'agit d'un couple et deux jeunes filles, âgées de 22 et 32 ans. Courant janvier, 41 personnes ont perdu la vie suite à l'inhalation du monoxyde de carbone. Selon la Protection civile, 683 autres personnes ont été incommodées par cette matière, avant d'être secourues durant la même période.

Rassemblées par COE

## Cambriolage au Trésor de Ntoum

### Près de 17 millions de francs emportés par des malfrats

SCOM  
Libreville/Gabon

ALORS qu'on le croyait à l'abri des casses et autres hold-up, surtout à cause de sa proximité avec la brigade de gendarmerie territoriale de Ntoum, le Trésor du chef-lieu du département du Komondah vient d'être vic-

time d'un cambriolage. Des individus non identifiés y ont fait irruption, dans la nuit du mardi 30 janvier au mercredi 1er février dernier. La somme emportée par les intéressés avoisinerait les 17 millions de francs. Les gendarmes de la localité, qui ont immédiatement ouvert une enquête, scrutent actuellement le moindre indice leur permettant de re-

trouver les présumés voleurs. Une source militaire indique que les seuls détails dont disposeraient les Officiers de police judiciaire (OPJ) concernent le mode opératoire utilisé par les visiteurs indésirables. En effet, le groupe de bandits aurait ouvert une brèche sur le toit, s'y introduisant avant de se retrouver à l'intérieur du bâtiment. Ils se seraient

ensuite dirigés dans le bureau de la caissière abritant un coffre-fort. « On ne sait par quel procédé les visiteurs sont parvenus à mettre la main sur le contenu de l'armoire d'acier, lequel n'est d'ailleurs accessible que par un système de déverrouillage combinant une clé et un code », s'est interrogé un enquêteur. Après s'être emparés des 17 millions de francs, les

cambrioleurs seraient repartis par le toit, avant de s'évanouir dans la nature. Où se trouvait l'agent des forces de défense commis à la sécurité des lieux au moment des faits ? Les visiteurs nocturnes détenaient-ils la clé de la serrure et le code du coffre-fort ? Voici, entre autres, les questions auxquelles les OPJ devront apporter des réponses.

## Lutte contre les stupéfiants à Lambaréné

### Des dealers présumés neutralisés avec 18 ballots de cannabis



Glen Brelien Ndongo...



...Loyde Nziengui Nyambi...



...et le très célèbre Max Mboumba Nziengui sont actuellement à la maison d'arrêt.

SCOM  
Libreville/Gabon

L'ANTENNE de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) de Lambaréné vient de frapper un grand coup, avec l'arrestation de Glen Brelien Ndongo, alias Hamed, et Loyde Nziengui Nyambi, la vingtaine révolue, tous deux Gabonais. Mais surtout de Max Mboumba Nziengui alias Le Buff, âgé d'une trentaine d'années, considéré comme un dealer présumé très actif dans le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Les premiers cités ont été interpellés avec 18 bottes

de cannabis, achetés auprès de Mboumba Nziengui, marchandise qu'ils s'approprièrent à écouler. Les trois hommes ont été présentés au procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné, qui les a écroués à la prison centrale de cette localité, le mardi 31 janvier dernier. C'est durant la procédure que Glen Brelien Ndongo met les flics sur la piste de Max Mboumba Nziengui. Il le présente comme étant son principal fournisseur. Il se trouve que le mis en cause est également dans le collimateur des agents depuis près de



Photo : E-MM

Une partie des bottes de cannabis saisies.

10 mois. Aussi, dans la nuit du lundi 30 au mardi 31 janvier, une opération coup

de poing est-elle diligentée, aux fins de neutraliser Mboumba Nziengui. Ce qui est finalement fait,

avant le lever du jour. Conduit au poste, le dealer présumé retrouve ses clients, qui n'ont pas vendu cher sa peau. Durant l'interrogatoire, Le Buff aurait reconnu les faits. Non sans orienter les éléments de l'Oclad vers les différentes sources d'approvisionnement et d'écoulement du cannabis disséminées à l'échelle de la province du Moyen-Ogooué. Les enquêteurs entendent, très prochainement, mettre en branle une stratégie destinée à couper l'herbe sous les pieds des autres membres de ce groupe.